



BUDGETS PRIMITIFS 2024

Notes de synthèse

SOMMAIRE

Budget Annexe Bâtiments relais	p.2 à 7
Budget Annexe Maison de Santé	p.8 à 14
Budget Annexe Zones d'Activités Economique	p.15 à 20
Budget Annexe Assainissement Non Collectif.....	p.21 à 24
Budget Annexe Photovoltaïque.....	p.25 à 28
Budget Principal.....	p.29 à 47



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

Note de synthèse
Budget Primitif 2024
Budget Annexe – Bâtiments relais

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 253 944,00 € ;
- En recettes et dépenses d'investissement à 910 156,18 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 des Bâtiments relais se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

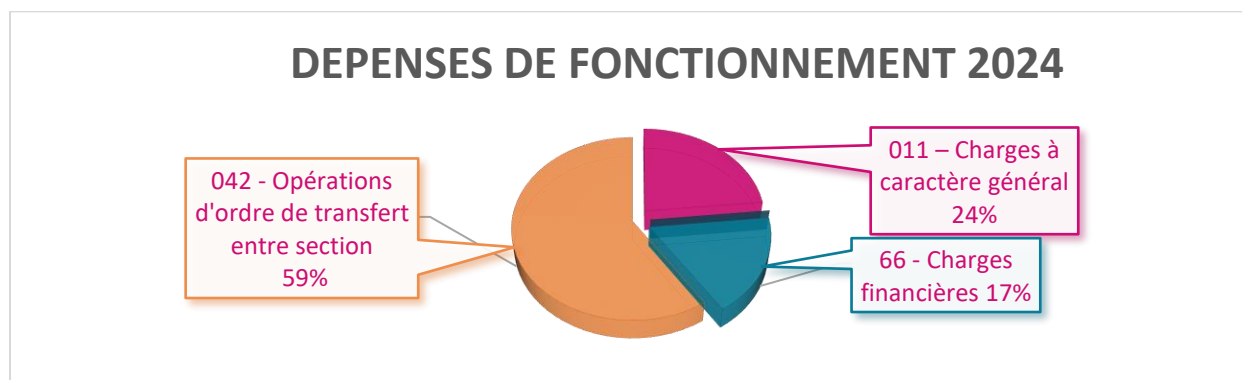
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Annexe des Bâtiments relais.

La section de fonctionnement s'équilibre à 253 944,00 €. Pour mémoire, elle était de 310 216.71€ au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de -18.14 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
011 – Charges à caractère général	3 240,00	43 306.16	91 119,35	59 352,01	-31 767,34
65 – Autres charges de gestion courante	5,00	-	570,00	5,00	-565,00
66 - Charges financières	18 340,57	20 398,26	47 773,52	44 006,26	-3 767,26
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	100 000,00	-	-100 000,00
SOUS TOTAL	21 585,57	63 704,45	239 462,87	103 363,27	-136 099,60
023 - Virement à la section d'investissement	151 681,05	84 322.91	64 871,97	-	-64 871,97
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	647,40	647,40	5 881,87	150 580,73	144 698,86
SOUS TOTAL	152 328,45	84 970.31	70 753,84	150 580,73	79 826,89
TOTAL	173 914,02	148 674.76	310 216,71	253 944,00	-56 272,71 soit -18.14%



Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 59 352.01 €. Se détaillant comme suit :

- Local Benet : 26 000 € ;
- Entretien et réparations sur autres bâtiments : 33 352.01 € ;

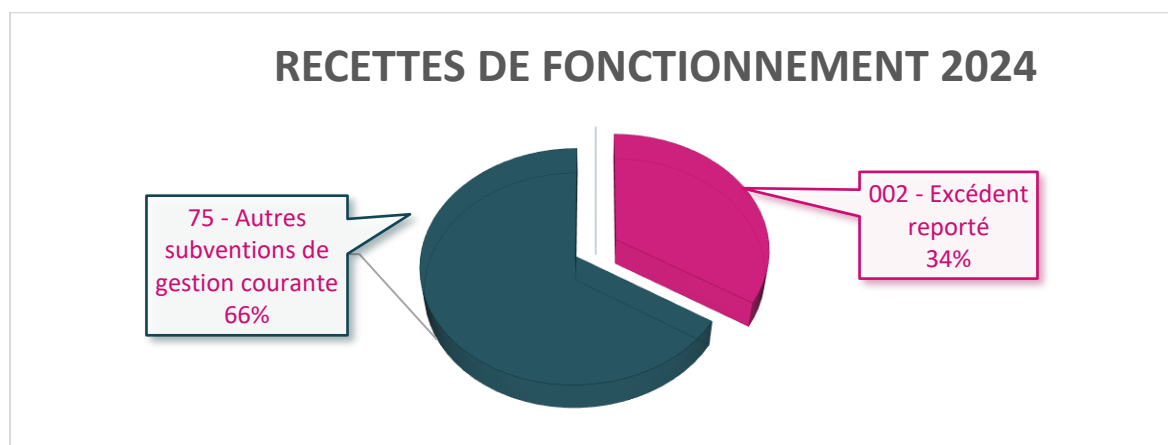
Au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » il est prévu la somme de 5 € pour la régularisation des centimes de TVA.

Le chapitre 66 – « Charges financières » recouvre les intérêts pour 44 006.26 €. Afin d'anticiper les augmentations des taux des emprunts à taux variables une marge de manœuvre de 5 000 € a été prévue.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit -18.14 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
002 - Excédent reporté	-	4 317,40	104 655.87	-	-104 655,87
75 - Autres subventions de gestion courante	173 914,02	144 357,36	205 560.84	210 450,00	4 889,16
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	173 914,02	148 674,76	310 216.71	210 450,00	-99 766,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section				43 494,00	43 494,00
SOUS TOTAL				43 494,00	43 494,00
TOTAL	173 914,02	148 674,76	310 216,71	253 944,00	-56 272,71 soit 18.14%



Le chapitre 75 – « Autres subventions de gestion courante » comprend les revenus des immeubles. Il se détaille comme suit :

Bâtiments	Locataire	Loyer	Charges	Echéance	TOTAL
Nieul 2	JPC CONFECTION	3 320.76	-	Mensuel	36 148.44
NIEUL 3	IMEPSA	3 500,00	-	Mensuel	42 000.00
VILLAGE ARTISANS 1	GARREAU DCO JPC CONFECTION	1 091.09 925.91	-	Mensuel Mensuel	13 093.08 11 110.92
VILLAGE ARTISANS 2	M.LEGENDRE CACG	1 200.00 1 280.89	-	Mensuel Mensuel	14 400,00 15 363.48

VILLAGE	BERTHOME	1 650.00	-	Mensuel	19 800.00
COMMERCANT	COSYNESS	2 016.00	-	Mensuel	24 192.00
LOCAL	Atlantic Trade	424,59	-	Mensuel	5 095,08
DE	Alyatis	640,00	250,00*1	Mensuel	7 930,00
BENET	VolksWind	631.06	*2	Mensuel	7 922.72
	L'outil en main	-	125,00	Trimestriel	500,00
	France Oreiller	996,05	*2	Mensuel	12 302.60

*1 Le forfait fibre optique de 250 € s'arrête à compter de janvier.

*2 En fonction du relevé effectué en cours d'année (base de référence N-1 : 350 €/an).

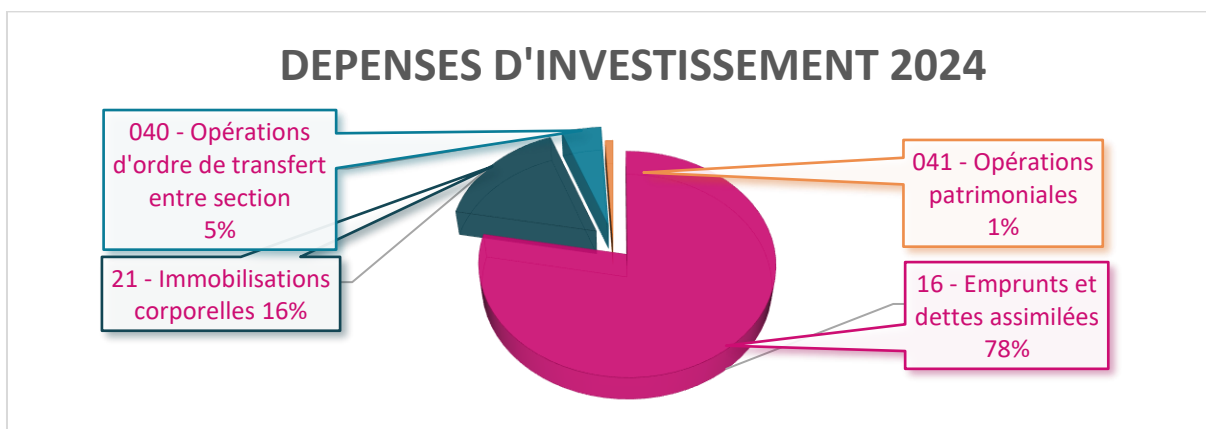
2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 910 156.18 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2024, est de 16.78 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 136,53	-	-		-
16 - Emprunts et dettes assimilées	741 945,00	764 580,31	122 129,45	709 203,52	587 074,07
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00	-	558 155,12	149 066,50	-409 088,62
23 - Immobilisations en cours	550 370,00	1 107 034.33	99 109,71	-	-99 109,71
SOUS TOTAL				858 270,02	78 875,74
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section				43 494,00	43 494,00
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	8 392,16	8 392,16
SOUS TOTAL	-	-	-	51 886,16	51 886,16
TOTAL	1 389 451,53	1 871 614,64	779 394,28	910 156,18	130 761,90 soit +16.78%



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement du capital des emprunts. En 2024, il figure le remboursement du crédit relais de 600 000 €.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » comprends les investissements suivants :

	Locataire	Prévision	Montant
Local de Benet	Atlantic Trade	Sol	2 000
	Volkswind	Création d'un bureau	22 000
	France Oreiller	Création toilette	5 000
	Alyatis	Enrobé	10 000
Nieul 3	Imepsa	Enrobé	20 000
		VMC	10 000
Village artisans	Legendre	VMC	10 000
-	-	Bâche à eau (2)	35 000

Cela comprend également les restes à réaliser 2023 pour la réfection de la toiture du bâtiment d'Alyatis et d'Atlantic Trade Alliance pour 35 066,50 €.

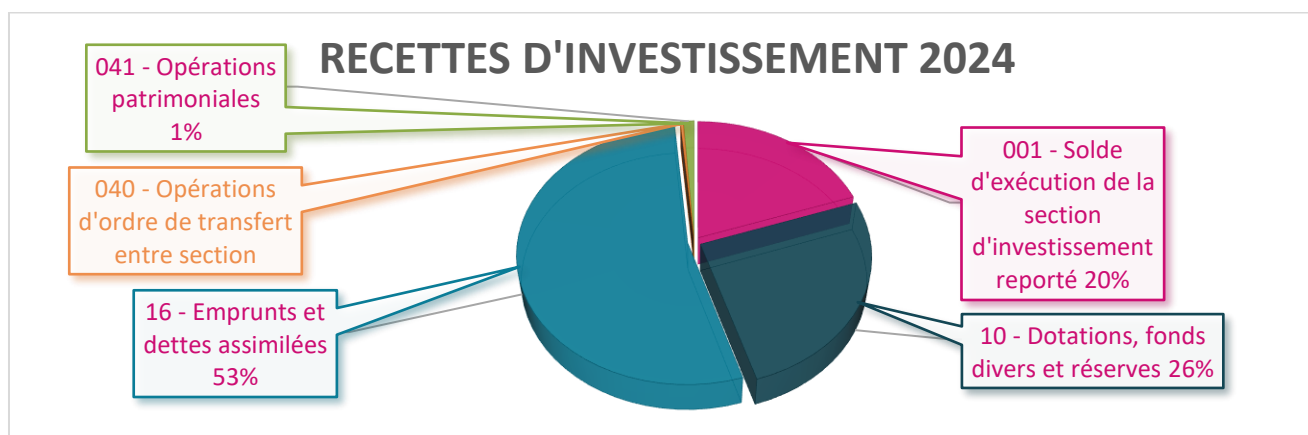
Le chapitre 040 - « Opérations d'ordre de travaux » recouvre les amortissements des subventions.

Au chapitre 041 – « Opérations patrimoniales » il est prévu la régularisation des écritures pour les projets qui ont été abandonnés. En effet, ils ont été affectés au compte 2313 au lieu du 2051 puisque les frais de maîtrise d'œuvre pour la construction des bâtiments n'ont pas été suivis de travaux.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2024 (soit 16.78 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		354 674,62	640 602,44	149 436,84	- 491 165,60
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97 249,03	125 005,71	-	194 787,22	194 787,22
13 - Subventions d'investissement	140 190,00	340 390,00	68 038,00	-	- 68 038,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	999 684,05	566 574,00	-	406 959,23	406 959,23
024 - Produits de cessions	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	1 237 123,08	1 386 644,33	707 993,04	751 183,29	42 542,85
021 - Virement de la section d'exploitation	151 681,05	484 322,91	64 871,97	-	- 64 871,97
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	647,40	647,40	5 881,87	150 580,73	144 698,86
041 - Opérations patrimoniales				8 392,16	
SOUS TOTAL	152 328,45	484 970,31	70 753,84	158 972,89	88 219,05
TOTAL	1 389 451,53	1 871 614,64	779 394,28	910 156,18	130 761,90 soit +16.78%



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » recouvre un emprunt à hauteur des investissements 2024 soit 150 000 € et un emprunt d'équilibre de 256 959.23 €.

Le chapitre 040 - « Opérations d'ordre de travaux » recouvre les amortissements des immobilisations.

Au chapitre 041 – « Opérations patrimoniales » il est prévu la régularisation des écritures pour les projets qui ont été abandonnés. En effet, ils ont été affectés au compte 2313 au lieu du 2051 puisque les frais de maîtrise d'œuvre pour la construction des bâtiments.



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

Note de synthèse

**Budget Primitif 2024
Budget Annexe – Maison de Santé**

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 528 702.40 €.
- En recettes et dépenses d'investissement à 805 999.74 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 de la Maison de la Santé se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Annexe de la Maison de Santé.

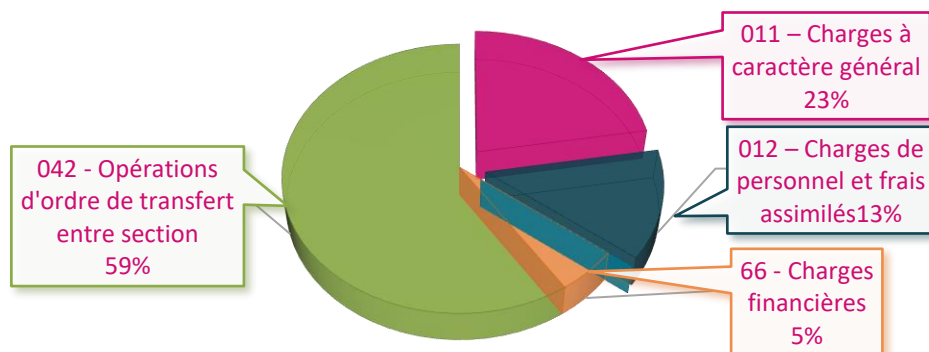
La section de fonctionnement s'équilibre à 528 702.40 €. Pour mémoire, elle était de 305 114.61 € au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de 73.28 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
002 - Déficit reporté	40 356,18	65 106,44	55 383,99	-	-55 383,99
011 – Charges à caractère général	68 470,00	71 340,00	58 490,00	71 490,00	+ 13 000,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	-	-	29 700,00	41 600,00	+ 11 900,00
65 – Autres charges de gestion courante	5,00	1 823,30	6 464,00	5,00	-6 459,00
66 - Charges financières	14 644,73	10 175,61	12 761,90	17 079,64	+ 4 317,74
SOUS TOTAL	123 475,91	148 445,35	162 799,89	130 174,64	-32 625,25
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	208 816,63	+208 816,63
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	93 828,06	143 938,73	142 314,72	189 711,13	+ 47 396,41
SOUS TOTAL	93 828,06	143 938,73	142 314,72	398 527,76	+256 213,04
TOTAL	217 303,97	292 502,08	305 114,61	528 702,40	223 587,79 soit +73,28%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 13 000 €. Cela se justifie en partie par une augmentation des comptes suivants :

- 60612 – « Fournitures non stockables – Energie – Electricité » : + 6 300 €
- 615228 – « Entretien et réparations sur autres bâtiments » : + 4 800 €
- Le changement de la signalétique pour tous les cabinets : + 3 700 €

Au chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés » figure la réalisation par un agence d'intérim des prestations de ménage.

Concernant le chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » il y figure la régularisation des centimes de TVA.

Le chapitre 023 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à abonder la section d'investissement par la section de fonctionnement.

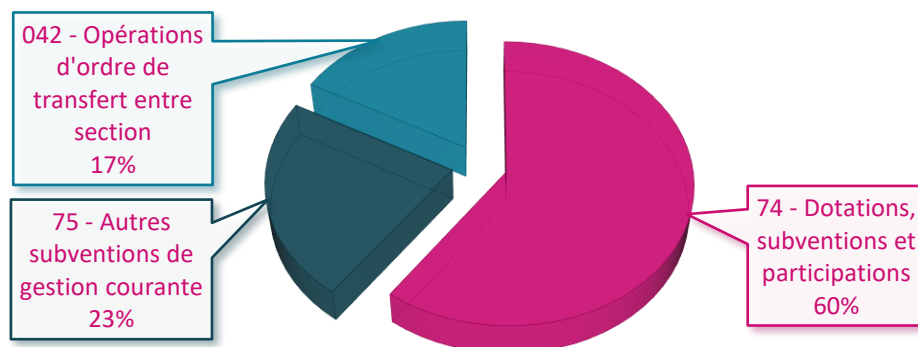
Le chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » concerne les amortissements des immobilisations.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit 73.28 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
74 - Dotations, subventions et participations	-	40 414,62	106 447,61	317 360,40	210 882,79
75 - Autres subventions de gestion courante	86 293,51	161 750,46	108 300,00	121 005,00	12 705,00
77 - Produits exceptionnels	73 810,46	-	-	-	-
SOUS TOTAL	160 103,97	202 283,08	214 747,61	438 365,40	223 587,79
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	57 200,00	90 219,00	90 337,00	90 337,00	-
SOUS TOTAL	57 200,00	90 219,00	90 337,00	90 337,00	-
TOTAL	217 303,97	292 502,08	305 114,61	528 702,40	223 587,79 soit + 73.28%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Le chapitre 74 – « Dotations, subventions et participations » correspond au subventionnement du Budget Principal au Budget Annexe « Maison de Santé » à hauteur de 317 360.40 €.

Le chapitre 75 – « Autres subventions de gestion courante » recouvre les loyers et charges.

	Loyer	Charges	TOTAL
Cabinet médical Damvix	5 300	7 300	12 600
Cabinet médical Nieul sur l'Autise	13 100	10 400	23 500
Maison de santé Benet	27 300	29 500	56 800
Maison de santé Maillezais	14 000	14 100	28 100
	59 700	53 400	121 000

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

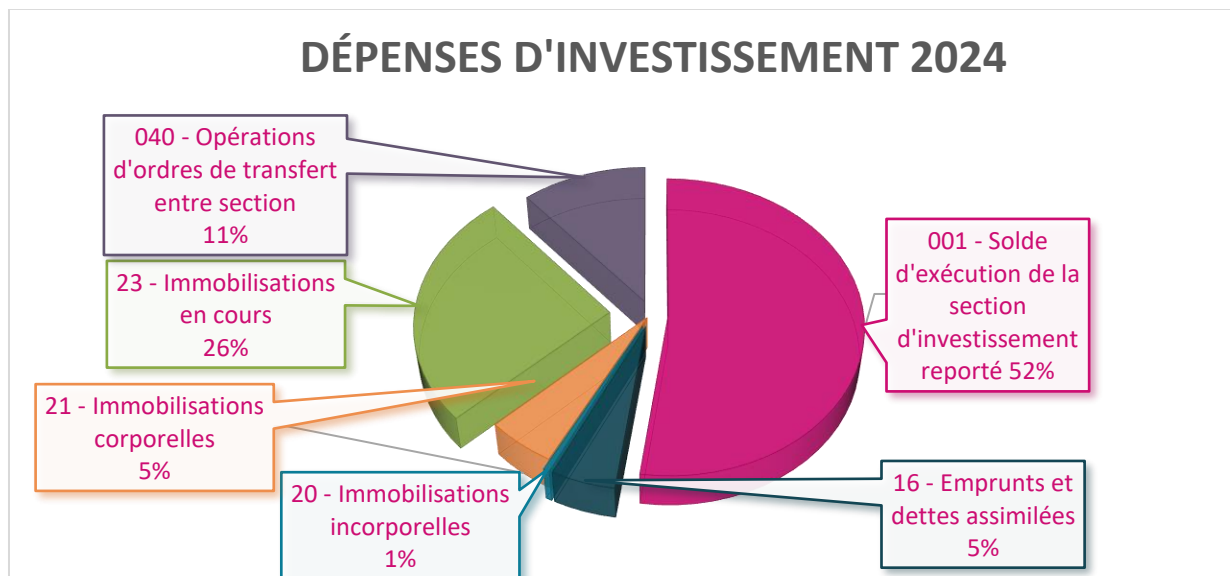
La section d'investissement s'équilibre à 805 999.74 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2024, est de -7.17 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	88 054,05	-	421 160,56	421 160,56
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 122 065,00	34 182,16	39 088,07	39 767,02	678,95
20 - Immobilisations incorporelles				3 920,00	
21 - Immobilisations corporelles	88 430,00	80 200,00	96 324,18	43 349,58	-52 974,60
23 - Immobilisations en cours	205 000,00	534 736,00	642 515,07	207 465,58	-435 049,49

SOUS TOTAL	1 520 050,19	739 806.68	777 927.32	715 662,74	-62 264,58
040 - Opérations d'ordres de transfert entre section	57 200,00	90 219,00	90 337,00	90 337,00	-
041 - Opérations patrimoniales	191 832,57	-	-		-
SOUS TOTAL	249 032,57	90 219,00	90 337,00	90 337,00	-
TOTAL	1 769 082,76	827 391.21	868 264.32	805 999,74	-62 264,58 soit 7.17%



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » concerne le remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 20 il est prévu dans les restes à réaliser les études pour l'extension du cabinet médical de Nieul et l'étude pour la création du cabinet médical de St-Hilaire-des-Loges à hauteur de 3 920,00 €.

Au chapitre 21 – « Immobilisations corporelles » est prévu :

	Acquisition	Montant
Cabinet médical de Vix	Mobilier et signalétique	17 391.48€ * ¹ dont RAR 7 391.48 €
Cabinet médical de Damvix	Volet extérieur	2 500 €
Maison de santé de Benet	Climatisation	10 600 €
Maison de santé de Maillezais	Film/stores	2 000 €
Cabinet médical de Nieul sur l'Autise	Porte	4 000 €
		36 491.48 €

*¹ Les engagements pour le mobilier et la signalétique s'élèvent à 7 841.48 €, la différence de 9 550 € est prévu dans le cas d'acquisition supplémentaire dans la limite du plan prévisionnel. De plus, il y a 6 858,10€ qui sont provisionnés pour des imprévus.

Le chapitre 23 – « Immobilisations en cours » correspond à la construction pour le cabinet médical de Vix pour 198 816.47 € dont les restes à réaliser s'élèvent à 207 465.58 €. Une somme complémentaire a été prévu à hauteur de 23 649.11 € pour faire face aux éventuels avenants/révisions de prix dans la limite du plan prévisionnel.

Plan de financement du cabinet médical de Vix :

	Réalisation	Prévisionnel			Délibération n°2023CC_02_008
	TOTAL au 31/12/2023	Engagé	Ajustement Plan de financement	TOTAL	Plan de financement
Chapitre 21					
Acquisition mobilière		-		82 042,28	80 000,00
Mobilier - signalétique		7 841,48	9 550,00	17 391,48	50 000,00
<i>Sous-total</i>	-	7 841,48	9 550,00	99 433,76	130 000,00
Chapitre 23					
Maitrise d'œuvre et études	40 885,03	6 510,97	10 000,00	57 396,00	52 033,00
Travaux	369 977,00	177 305,50	13 649,11	560 931,61	543 899,00
Divers	8 170,63	-		8 170,63	
<i>Sous-total</i>	419 032,66	183 816,47	23 649,11	626 498,24	595 932,00
TOTAL	419 032,66	191 657,95	33 199,11	725 932,00	725 932,00

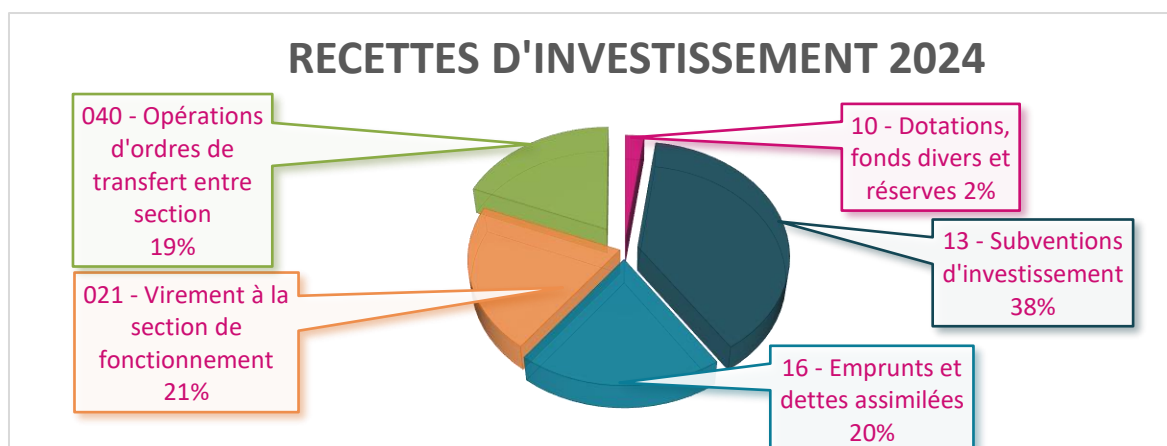
Il y a une différence de 33 199.11 € entre le plan de financement (2023CC_02_008) et le total (réalisation + prévisionnel) qui a été réparti entre :

- Le chapitre 21 : pour le mobilier/signalétique à hauteur de 9 550 € ;
- Le chapitre 23 : pour les travaux à hauteur de 23 649.11 €.

2.2.1 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2024 (soit -7.17%), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	347 024,01	-	25 773.35		-25 773,35
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	21 911,58	
13 - Subventions d'investissement	593 257,64	168 965.90	405 670.90	385 560,40	-20 110,50
16 - Emprunts et dettes assimilées	543 140,48	514 486.58	294 505.35	-	-294 505,35
SOUS TOTAL	1 483 422,13	683 452,48	725 949.60	407 471,98	-318 477,62
021 – Virement de la section de fonctionnement				208 816,63	+208 816,63
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	93 828,06	143 938.73	142 314.72	189 711,13	47 396,41
041 - Opérations patrimoniales	191 832,57	-	-	-	-
SOUS TOTAL	285 660,63	143 938.73	142 314.72	398 527,76	256 213,04
TOTAL	1 769 082,76	827 391.21	868 264.32	805 999,74	-62 264,58 soit -7,17%



Au chapitre 13 – « Subventions d'investissement » recouvre les subventions dans le cadre de la construction du cabinet médical de Vix (voir ci-dessous).

Le chapitre 021 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à abonder la section d'investissement par la section de fonctionnement.

Plan de financement du cabinet médical de Vix :

	Réalisation	Prévisionnel		
	TOTAL	Reste à percevoir	TOTAL	Plan de financement
Chapitre 13 – Subventions				
Préfecture de Vendée	-	169 700,00	169 700,00	169 700,00
Département de Vendée	72 401,10	168 935,90	241 337,00	241 337,00
Sydev	20 110,50	46 924,50	67 035,00	67 035,00
<i>Sous-total</i>	<i>92 511,60</i>	<i>385 560,40</i>	<i>478 072,00</i>	<i>478 072,00</i>
Chapitre 16 – Emprunt				
Emprunt	115 000,00	-	115 000,00	247 860,00
Autofinancement			132 860,00	
TOTAL	207 511,60	385 560,40	593 072,00	725 932,00



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

Note de synthèse

Budget Primitif 2024

Budget Annexe – Zones d'Activités Economiques

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 1 736 225.81 € ;
- En recettes et dépenses d'investissement à 2 686 363.16 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 des Zones d'Activités Economiques se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques.

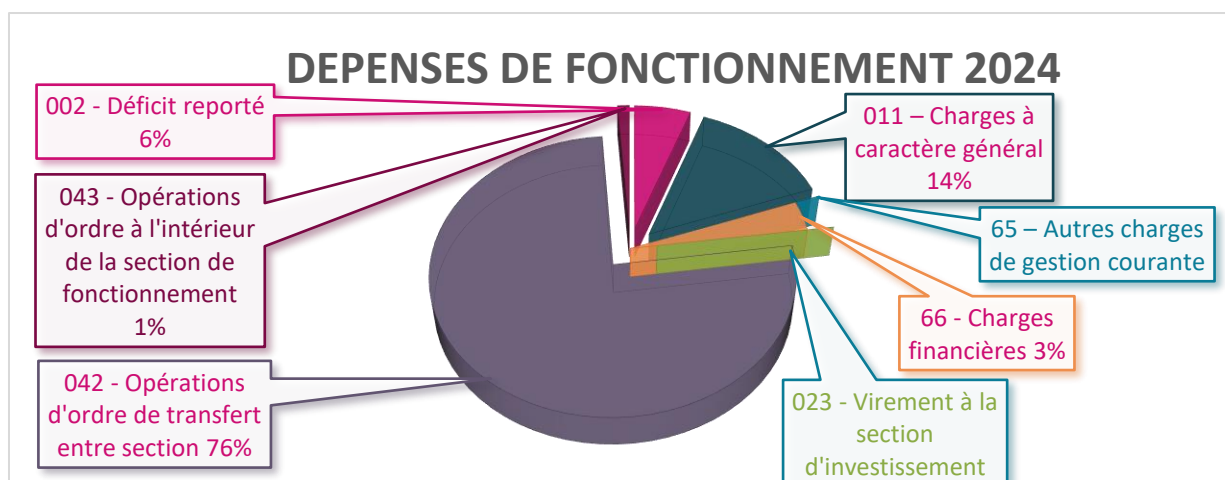
La section de fonctionnement s'équilibre à 1 736 225.81 €. Pour mémoire, elle était de 1 573 077.45 € au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de 10.37 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
002 - Déficit reporté	99 285,50	99 297,08	111 854,53	95 388,29	-16 466,24
011 – Charges à caractère général	41 665,00	119 129,52	28 900,00*1	241 245,50	212 345,50
65 – Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	5,00	5,00	-
66 - Charges financières	13 669,24	14 036,30	19 099,79	59 007,94	39 908,15
SOUS TOTAL	154 624,74	242 967,90	159 859,32	395 646,73	235 787,41
023 - Virement à la section d'investissement	-	151 482,83		-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 484 737,50	1 517 022,24	1 398 218,13	1 320 579,08	-77 639,05
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	13 669,24	15 000,00	15 000,00	20 000,00	5 000,00
SOUS TOTAL	1 498 406,74	1 683 505,07	1 413 218,13	1 340 579,08	-72 639,05
TOTAL	1 653 031,48	1 926 472,97	1 573 077,45	1 736 225,81	163 148,36 soit + 10.37%

*1 Lors du Budget Primitif 2023, les acquisitions de parcelles avaient été provisionnées en investissement. Cependant, s'agissant d'un budget lotissement, elles doivent être prévues en fonctionnement. Ainsi, cela a été régularisé lors de la première Décision Modificative, ce qui portait le chapitre 011 à 251 448.92 €.



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été provisionnées à hauteur de 241 245.50 €. Cela comprend l'acquisition des parcelles suivantes :

- Acquisition des parcelles à Benet pour 190 000 € ;
- Rétrocession de la ZH 239 SCI HIVA (JP MARY) pour 3 745,50 €.

Il est également prévu l'installation de clôture pour les bassins d'orage à hauteur de 20 000 €. Il est provisionné des sommes pour la réalisation d'étude d'aménagement, de bornage, et des frais d'actes (27 500 €).

Au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » est prévu 5 € pour les charges diverses de la gestion courante.

Le chapitre 66 – « Charges financières » recouvre les intérêts des emprunts pour 59 007.94 €. La charge des intérêts des emprunts a augmenté de 208.95 % par rapport au Budget Primitif précédent.

Le nouveau crédit relais remplaçant celui pour le Moulin du Joug est à taux variable. Le taux variable correspond à l'Euribor 3 mois avec une marge de 2.12%. Le taux de l'Euribor 3 mois étant à 3.952 % au 26 février 2026, cela porte la prévision des intérêts de l'emprunt à 46 754.40 €.

De plus il est prévu une marge de 5 000 € pour faire face à l'augmentation des taux variables.

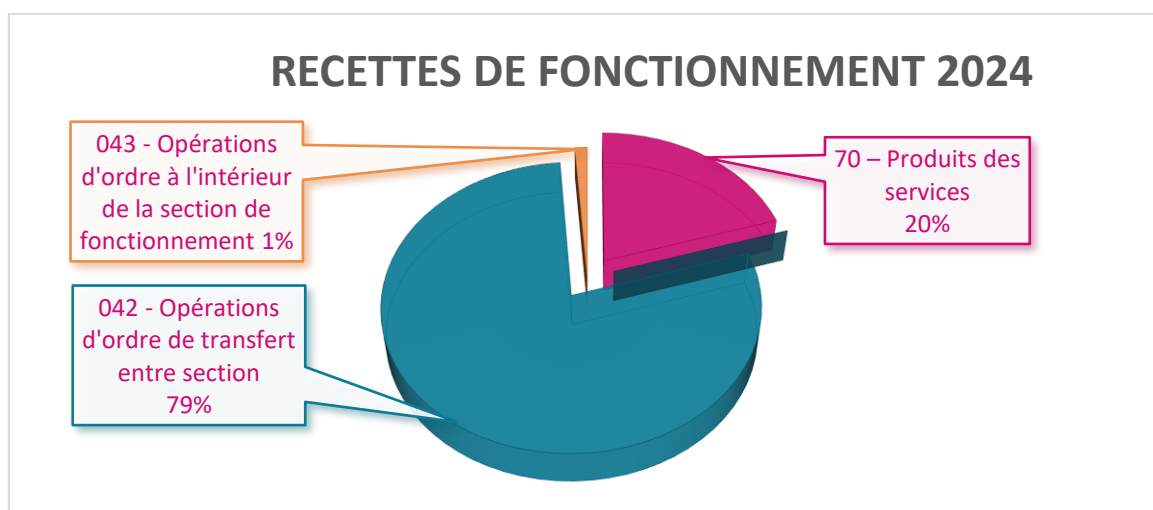
Le chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la variation des stocks de terrains aménagés.

Le chapitre 043 – « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement » correspond aux frais accessoires sur les terrains en cours d'aménagement.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit +10.37%), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
70 – Produits des services	82 432,00	362 516,00	279 993,17	350 441,73	70 448,56
75 - Autres produits de gestion courante	-	5,00	5,00	-	-5,00
SOUS TOTAL	82 432,00	362 521,00	279 998,17	350 441,73	70 443,56
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 556 930,24	1 548 951,97	1 278 079,28	1 365 784,08	87 704,80
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	13 669,24	15 000,00	15 000,00	20 000,00	5 000,00
SOUS TOTAL	1 570 599,48	1 563 951,97	1 293 079,28	1 385 784,08	92 704,80
TOTAL	1 653 031,48	1 926 472,97	1 573 077,45	1 736 225,81	163 148,36 soit +10.37%



Le chapitre 70 – « Produits des services » comprend les ventes suivantes :

- Parcelle YS 158 sur la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise pour 40 000 € HT
- Parcelle YS 105 sur la ZAE « Le Moulin du Joug » à Benet pour 42 060 € HT
- Parcelle YS 78 sur la ZAE « Le Moulin du Joug » à Benet pour 33 826 € HT
- Parcelle YS 79 sur la ZAE « Le Moulin du Joug » à Benet pour 31 070 € HT
- Parcelles ZD 189 et 227 sur la ZAE « La Devise » à Damvix pour 39 339 € HT
- Parcelle YS 80 sur la ZAE « Moulin du Joug » à Benet pour 26 000 € HT

Le chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la variation des stocks de terrains aménagés.

Le chapitre 043 – « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement » correspond aux transferts de charges financières.

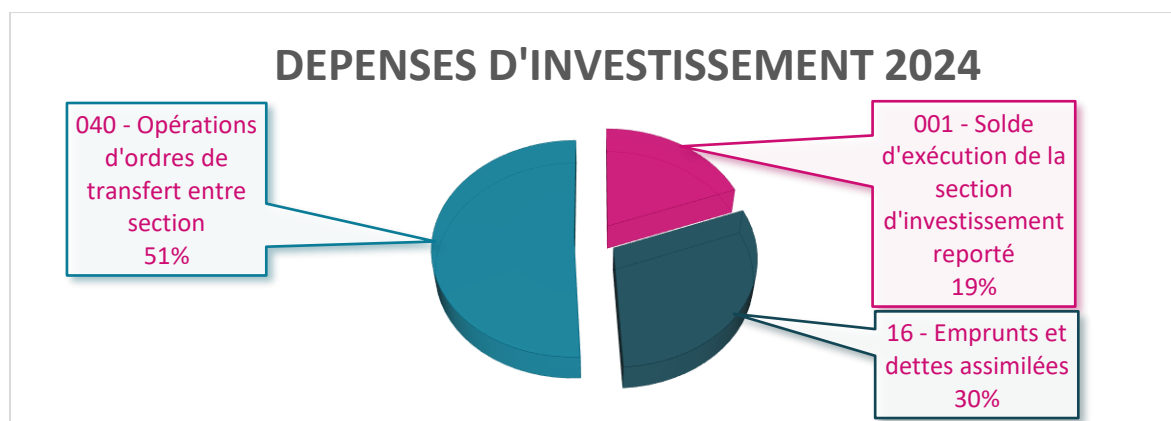
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 686 363.16 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2024, est de 38.74 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	415 987,50	493 272,24	419 468,13	516 829,08	97 360,95
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	45 000,00	45 000,00	803 750,00	758 750,00
21 - Immobilisations corporelles		207 916,00	193 745,50	-	-193 745,50
SOUS TOTAL	460 987,50	746 188,24	658 213,63	1 320 579,08	662 365,45
040 - Opérations d'ordres de transfert entre section	1 556 930,24	1 548 951,97	1 278 079,28	1 365 784,08	87 704,80
SOUS TOTAL	1 556 930,24	1 548 951,97	1 278 079,28	1 365 784,08	87 704,80
TOTAL	2 017 917,74	2 295 140,21	1 936 292,91	2 686 363,16	750 070,25 soit + 38.74%



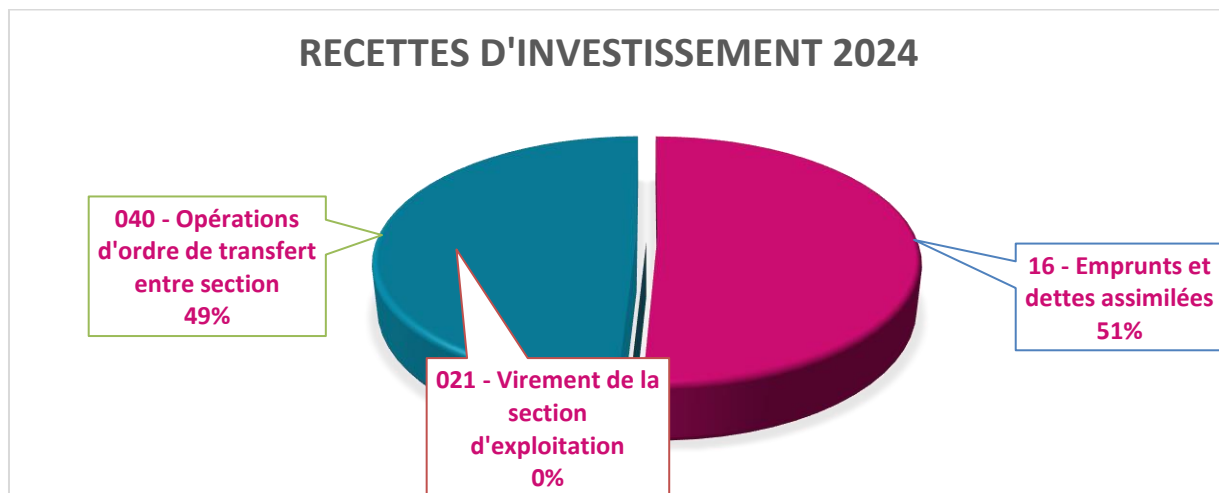
Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement du capital de l'emprunt pour 803 750 €. Le remboursement du capital des emprunt a augmenté de 359.29% correspondant au remboursement du capital restant dû pour le crédit relais du Moulin du Joug soit 770 000 €.

Le chapitre 040 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la variation des stocks de terrains aménagés.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2024 (soit +38.74 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	533 180,24	626 635,14	538 074,78	1 365 784,08	827 709,30
SOUS TOTAL	533 180,24	626 635,14	538 074,78	1 365 784,08	827 709,30
021 - Virement de la section d'exploitation	-	151 482,83		-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 484 737,50	1 517 022,24	1 398 218,13	1 320 579,08	-77 639,05
SOUS TOTAL	1 484 737,50	1 668 505,07	1 398 218,13	1 320 579,08	-77 639,05
TOTAL	2 017 917,74	2 295 140,21	1 936 292,91	2 686 363,16	750 070,25 soit +38.74%



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » comprend un emprunt à hauteur de 1 365 784.08 €. Cela correspond au renouvellement du crédit relais du Moulin du Joug à hauteur de 770 000 €, un emprunt pour l'acquisition des parcelles à Benet pour 190 000 € ainsi qu'un emprunt d'équilibre de 405 784.08 €.

Le chapitre 040 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la variation des stocks de terrains aménagés.



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

Note de synthèse
Budget Primitif 2024
Budget Annexe – Assainissement Non Collectif

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 93 689.01 € ;
- En recettes et dépenses d'investissement à 12 036.30 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 de l'Assainissement non collectif se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

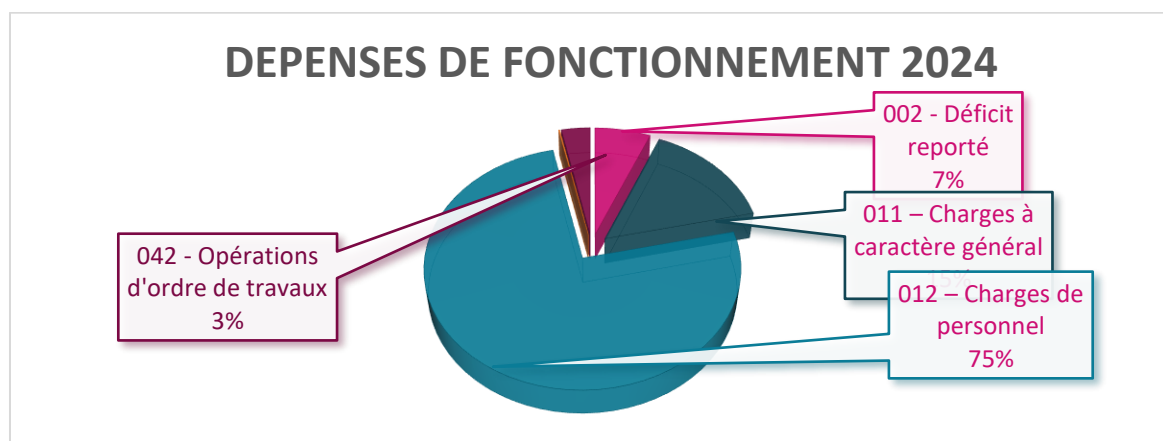
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Annexe de l'Assainissement non collectif.

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 689.01 €. Pour mémoire, elle était de 100 928.60 € au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de -7.17 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
002 - Déficit reporté	36 092,87	31 839,54	19 385,16	5 894,59	-13 490,57
011 – Charges à caractère général	6 932,00	7 095,10	10 755,00	14 175,00	2 420,00
012 – Charges de personnel	74 825,00	66 857,00	68 538,00	70 468,00	1 930,00
65 – Autres charges de gestion courante	105,00	50,00	100,00	105,00	5,00
67 – Charges exceptionnelles	200,00	50,00	200,00	-	-200,00
68 - Dotations aux amortissements	132,00	87,00	200,00	-	-200,00
SOUS TOTAL	118 286,87	106 023,64	99 008,16	90 642,59	-9 535,57
042 - Opérations d'ordre de travaux	1 134,33	1 746,00	1 750,44	3 046,42	1 295,98
SOUS TOTAL	1 134,33	1 746,00	1 750,44	3 046,42	1 295,98
TOTAL	119 421,20	107 724,64	100 928,60	93 689,01	-7 239,59 soit - 7.17%



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 31.80% par rapport à 2023. Cette augmentation est causée par l'augmentation des charges courantes telles que le carburant + 600 € ; les frais d'affranchissement + 1 000 € ; les réparations sur véhicule + 2 000 € (changement pneus, courroie de distribution).

Concernant le chapitre 012 – « Charges de personnel » il a augmenté de 2.82 % pour prendre en compte l'augmentation de l'indice sur une année entière.

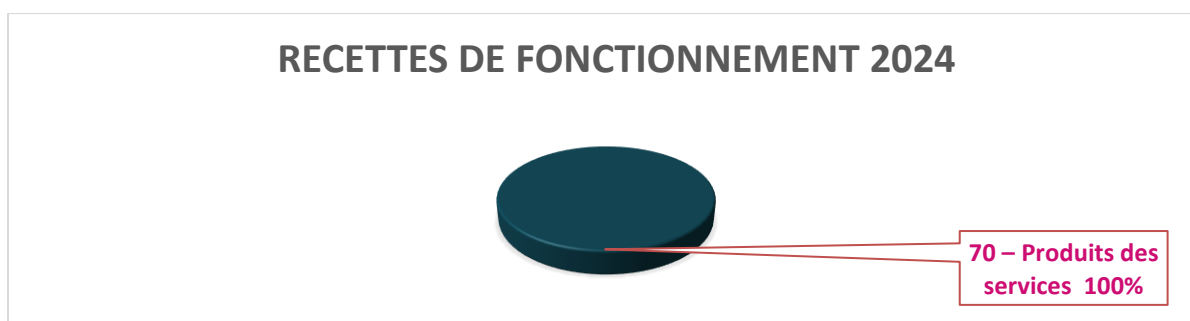
Concernant le chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » il y figure 105,00 € pour des charges diverses de la gestion courante.

Le chapitre 042 - « Opérations d'ordre de travaux » recouvre les amortissements.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit -7.17%), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
013 – Atténuations de charges	10 815,00	1 200,00	-	-	-
70 – Produits des services	106 606,20	106 519,64	100 928.60	93 689,01	-7 239.59
74 - Dotations, subventions et participations	2 000,00	-	-	-	-
75 - Autres subventions de gestion courante	-	5,00	-	-	-
TOTAL	119 421,20	107 769,64	100 928.60	93 689,01	-7 239.59 soit -7.17%



Le chapitre 70 – « Produits des services » est évalué pour 93 689.01 €. A compter de 2024 il n'y a plus de mise à disposition de personnel au Budget Annexe Assainissement collectif DSP, ce qui représentait 4 000 € en 2023.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 12 036.30 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de 15.77 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
RAR	8 376,00	-	-	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	6 899,86	8 645,86	10 396,30	12 036,30	1 640,00
TOTAL	15 275,86	8 645,86	10 396,30	12 036,30	1 640,00 soit +15.77 %

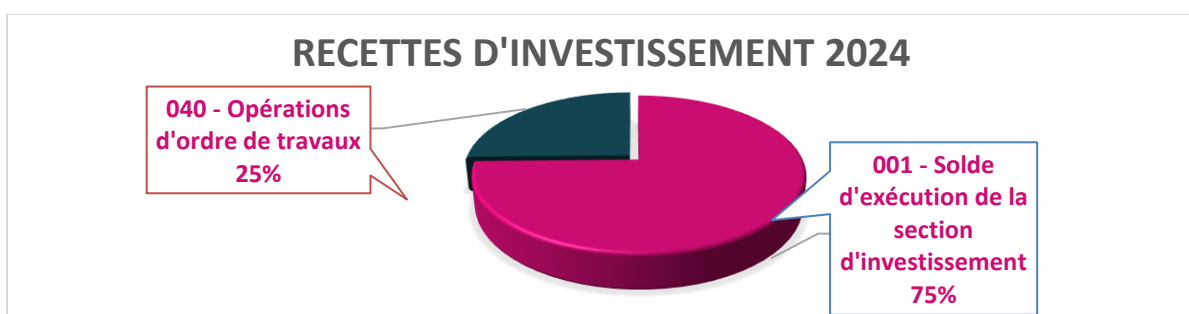


Au chapitre 21 – « Immobilisations corporelles » est prévu la somme de 12 036.30 € notamment pour l’acquisition d’un véhicule.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit 15.77 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	14 141,53	6 899,86	8 645,86	8 989,88	344,02
SOUS TOTAL	14 141,53	6 899,86	8 645,86	8 989,88	344,02
040 - Opérations d'ordre de travaux	1 134,33	1 746,00	1 750,44	3 046,42	1 295,98
SOUS TOTAL	1 134,33	1 746,00	1 750,44	3 046,42	1 295,98
TOTAL	15 275,86	8 645,86	10 396,30	12 036,30	1 640,00 soit +15.77%



Le chapitre 001 - « Solde d'exécution de la section d'investissement » comprends le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'année N-1.

Le chapitre 040 - « Opérations d'ordre de travaux » recouvre les amortissements



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

Note de synthèse
Budget Primitif 2024
Budget Annexe – Photovoltaïque

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 10 476,75 € ;
- En recettes et dépenses d'investissement à 7 069,75 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 du Photovoltaïque se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

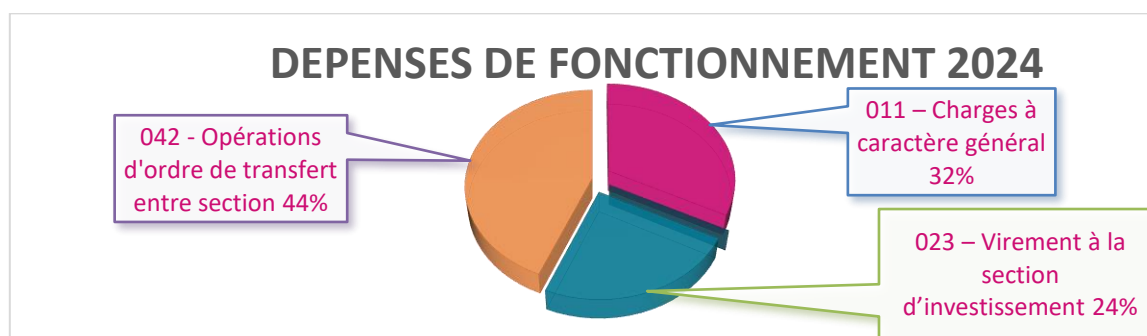
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Annexe du Photovoltaïque.

La section de fonctionnement s'équilibre à 10 476,75 €. Pour mémoire, elle était de 9 074 € au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de + 15,46 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024
011 – Charges à caractère général	4 495,00	3 402,00	-1 093,00
65 – Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	-
SOUS TOTAL	4 500,00	3 407,00	-1 093,00
023 – Virement à la section d'investissement		2 495,75	+ 2 495,75
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	4 574,00	4 574,00	-
SOUS TOTAL	4 574,00	7 069,75	+ 2 495,75
TOTAL	9 074,00	10 476,75	1 402,75 soit + 15,46%



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été provisionnées à hauteur de 3 402 € :

- Electricité : 150 € ;
- Entretien/changement onduleurs : 2 500 € ;
- Remboursement mise à disposition de personnel de la collectivité : 752 € (nettoyage panneaux) ;

Au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » prévoit 5 € pour les charges diverses de la gestion courante.

Le chapitre 023 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

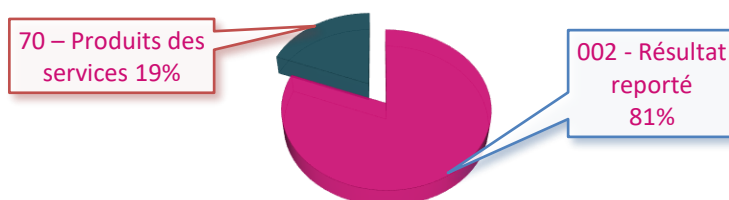
Le chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux amortissements des immobilisations.

2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit 15.46 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024
002 – Résultat reporté	-	8 476,75	8 476,75
70 – Produits des services	9 074,00	2 000,00	-7 074,00
SOUS TOTAL	9 074,00	10 476,75	1 402,75
TOTAL	9 074,00	10 476,75	8 476,75 soit +15.46%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Le chapitre 70 – « Produits des services » correspond aux ventes d'électricité. Pour mémoire, en 2023 il y figurait les recettes perçues au titre du photovoltaïque sur plusieurs années (2019-2022). En 2024, nous allons percevoir la recette issue de la facturation 2023.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

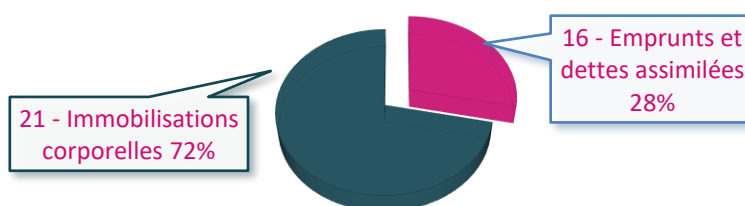
La section d'investissement s'équilibre à 7 069.75 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2024, est de -92.64 %, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	-	2 000,00	2 000,00
21 - Immobilisations corporelles	96 055,49	5 069,75	-90 985,74
SOUS TOTAL	96 055,49	7 069,75	-88 985,74
TOTAL	96 055,49	7 069,75	-88 985,74 soit - 92.64%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » recouvre le remboursement de la dette contractée auprès du Budget Principal pour l'acquisition du photovoltaïque.

Il est prévu de rembourser le Budget Principal à hauteur de 2 000 € en 2024.

Pour mémoire :

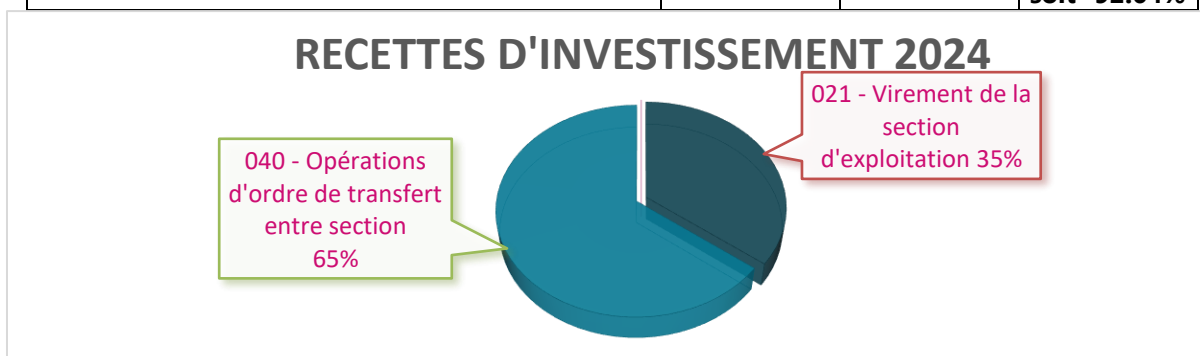
Montant de la dette	91 481.49 €
Montant remboursé	0 €
Montant restant dû	91 481.49 €

Au chapitre 21 – « Immobilisations corporelles » il n'y a aucun investissement qui est fléché. Il s'agit d'une somme permettant de faire face à un imprévu.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2024, est de -92.64 %, et se répartit de la façon suivante

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023-2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	91 481.49	-	-91 481,49
SOUS TOTAL	91 481.49	-	-91 481,49
021 – Virement de la section d'exploitation	-	2 495,75	2 495,75
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	4 574,00	4 574,00	-
SOUS TOTAL	4 574,00	4 574,00	2 495,75
TOTAL	96 055.49	7 069.75	-88 985,74 soit -92.64%



Le chapitre 021 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le chapitre 040 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux amortissements des immobilisations.



**Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
Conseil Communautaire du 9 avril 2024**

**Note de synthèse
Budget Primitif 2024
Budget Principal**

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024 de la CCVSA.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la Communauté de Communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA), après la séance du Conseil Communautaire du 9 avril 2024.

Il s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à 11 845 211,70 €.
- En recettes et dépenses d'investissement à 1 612 815,65 €.

1. PRIORITES DU BUDGET

Le Budget Primitif 2024 du Budget Principal se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Tout en gardant un niveau de qualité de service rendu aux usagers ;
- ✓ En limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Pour les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées au plus près de la réalité.

2. DETAILS DES SECTIONS

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

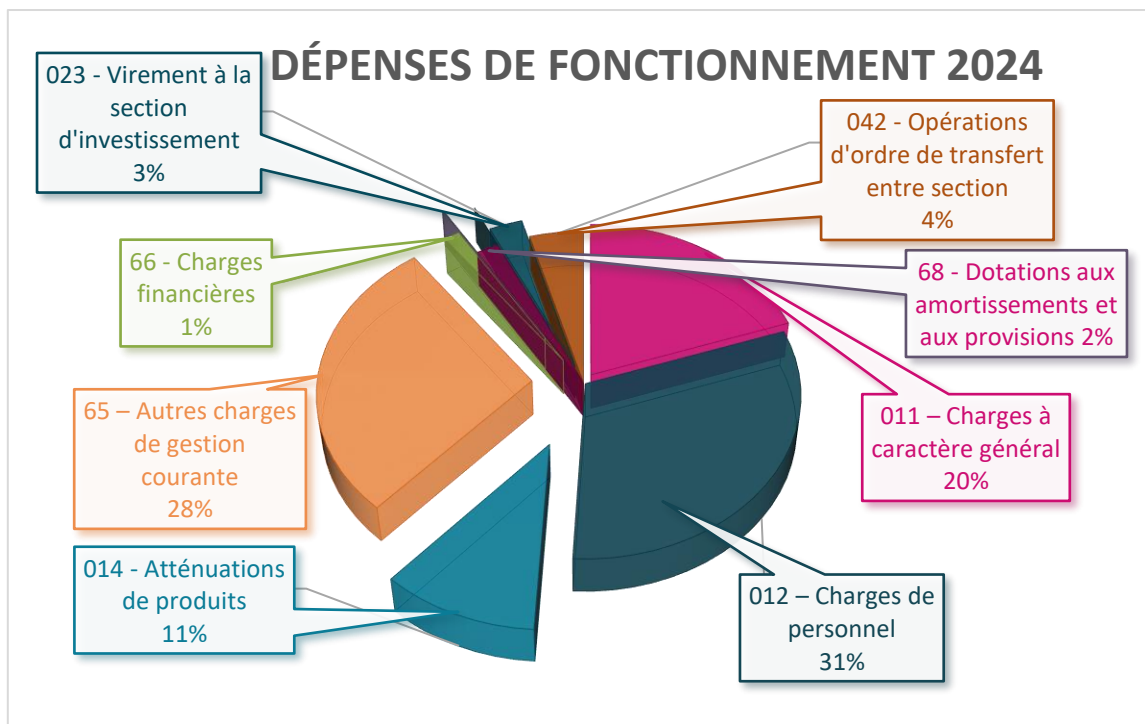
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Budget Principal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 11 845 211.70 €. Pour mémoire, elle était de 10 628 321.46 € au Budget Primitif 2023.

2.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2024, est de 11.45%, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
011 – Charges à caractère général	1 607 120,00	1 881 256.11	2 118 094.62	2 329 794,46	+211 699,84
012 – Charges de personnel	2 984 340,00	3 071 609.17	3 070 000.00	3 695 560,00	+625 560,00
014 - Atténuations de produits	1 275 690,00	1 252 190,00	1 259 170.00	1 282 370,00	+23 200,00
65 – Autres charges de gestion courante	2 577 096,68	2 771 200,14	2 898 497.05	3 338 073,65	+439 576,60
66 - Charges financières	53 191,41	47 046,97	90 000,00	153 047,50	+63 047,50
67 – Charges exceptionnelles	28 200,00	2 300,00	4 000,00	8 000,00	+4 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	8 439,00	228 530,00	157 225.00	209 059,55	+51 834,55
022 - Dépenses imprévues	100 000,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL	8 634 077,09	9 254 132,39	9 581 386.67	11 015 905,16	+1 418 918,49
023 - Virement à la section d'investissement	454 149,50	218 538,16	519 554.35	317 650,63	-201 903,72
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	394 505,00	419 151,69	511 780,44	511 655,91	-124,53
SOUS TOTAL	848 654,50	637 689,85	1 031 334.79	829 306,54	-202 028,25
TOTAL	9 482 731,59	9 891 822,24	10 628 321.46	11 845 211,70	1 216 890,24 soit +11.45%



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 211 699,84 € soit une augmentation de 9.99 %. Il y a par une variation des comptes suivants :

- 604 – « Prestations de service » : 252 500 € soit + 50 450 € par rapport au BP 2023 notamment avec la prévision de la réalisation de BAFA sur site pour 15 000 €, et la correction de l'affectation du transport au bassin de 30 000 € puisqu'au BP précédent cela avait été prévu au compte 6248 – « Transport collectif » ;
- 606 – « Achat non stockés de matières et fournitures (eau, énergie, fournitures d'entretien, administrative, petit équipement) : 425 850 € soit + 66 765 € par rapport au BP 2023 ;
- 61/62 – « Services extérieurs » : 1 410 759 € soit – 33 338,62 € par rapport au BP 2023 notamment par l'affectation du transport au bassin mobile sur le compte 604 (soit 35 000 € sur le Budget Primitif 2023).
- 63 – « Impôts, taxes et versements assimilés » : 38 400 € soit + 1 600 € par rapport au BP 2023 en prévision de l'augmentation de la taxe foncière.

Pour information, le patrimoine représente 661 140 € contre 471 481 € au BP 2023, soit une augmentation de 40.23%.

Nous avons prévu des dépenses imprévues à hauteur de 157 900 €.

Le chapitre 012 – « Charges de personnel » s'élève à 3 695 560 € soit une augmentation de 17.84% par rapport au BP précédent.

Le chapitre 014 – « Atténuations de produits » recouvre les recettes touchées par la collectivité qui doivent être reversées, cela se détaille comme suit :

- Reversement de la part départementale de la Taxe de séjour : 5 200 € ;
- Attribution de compensation : 1 009 280 € ;
- FNGIR : 242 890 € ;
- Dégrèvements : 25 000 €.

Le chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » recouvre principalement :

- Les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2024 : 2 133 727.63€ ;

- Le subventionnement de la SPL Vendée Grand Sud pour le développement économique (89 194 €) et la promotion touristique (303 476,25) soit un total de 392 661,25 € ;
- Les subventions aux associations pour l'année 2024 : 229 248 € ;
- La subvention au budget annexe « Maison de Santé » : 317 360,40 € ;
- Les frais liés aux élus : 120 300 € ;
- Les droits d'utilisation – Informatique nuage et les redevances pour concessions, brevets, licences : 27 600 € ;
- Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes : 9 000 €.

Il y a une augmentation de 8.23 % par rapport au Budget Primitif 2023, mais cela se rapporte à seulement 0.24% en comparaison avec le total prévu 2023. Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023 il y a des dépenses qui n'étaient pas encore connues : le versement des aides aux entreprises dans le cadre de Vendée relance (31 434,54 €) et la participation pour l'économie à la SPL Vendée Grand Sud (44 592 €).

Le chapitre 66 – « Charges financières » recouvre les intérêts des emprunts.

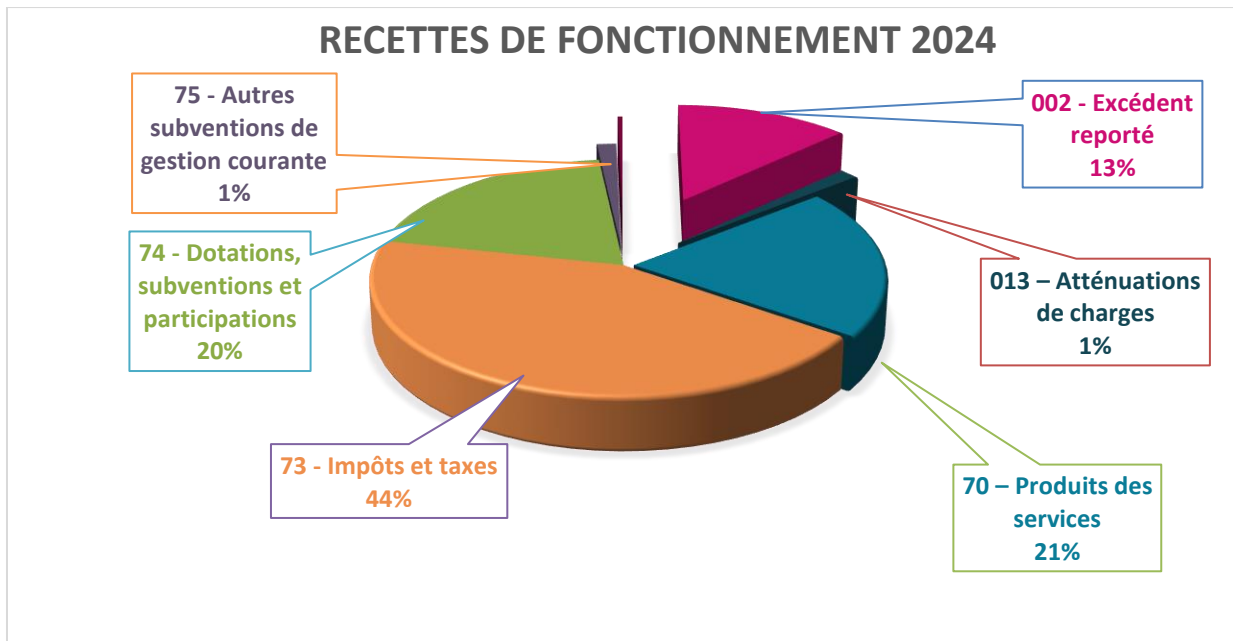
Au chapitre 68 – « Dotations aux amortissements et aux provisions » a été prévu une provision pour dépréciations des créances (9 059,55 €), ainsi qu'une provision pour travaux d'entretien à hauteur de 200 000 €.

Le chapitre 023 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à abonder la section d'investissement par la section de fonctionnement.

2.1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2024 (soit 11.45%), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
002 - Excédent reporté	942 892,59	1 016 823,88	593 683,57	1 528 861,94	+ 935 178,37
013 – Atténuations de charges	112 380,00	114 680,00	70 000,00	160 493,37	+ 90 493,37
70 – Produits des services	2 083 608,00	2 104 680,00	2 142 658,00	2 422 156,00	+ 279 498,00
73 - Impôts et taxes	4 326 129,00	4 597 301,00	4 619 370,00	5 173 704,00	+ 554 334,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 767 038,00	1 837 851,18	2 414 876,50	2 354 747,50	-60 129,00
75 - Autres subventions de gestion courante	221 013,00	191 217,00	155 988,00	163 310,00	+ 7 322,00
77 – Produits exceptionnels	-	-	369 804,00	-	-369 804,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	7 000,00	7 000,00	220 000,00	-	-220 000,00
SOUS TOTAL	9 460 060,59	9 869 553,06	10 586 380,07	11 803 272,81	+ 1 216 892,74
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 671,00	22 269,18	41 941,39	41 941,39	-
SOUS TOTAL	22 671,00	22 269,18	41 941,39	41 938,89	-2,50
TOTAL	9 482 731,59	9 891 822,24	10 628 321,46	11 845 211,70	1 216 890,24 soit 11.45%



Le chapitre 013 – « Atténuations de charges » est abondé à hauteur de 160 493.37 €. Il recouvre le remboursement sur rémunérations du personnel pour 150 000 € contre 70 000 € au BP 2023. Il y figure également la variation des stocks de marchandises pour les boutiques à hauteur de 10 493.37 €.

Le chapitre 70 – « Produits des services » s'élève à 2 422 156 €, il comprend :

- Les redevances d'enlèvement des ordures ménagères pour 1 667 355 € ;
- Les redevances et droits des services à caractère culturel : 193 000 € ;
- Les redevances et droits des services à caractère social : 256 000 € ;
- La mise à disposition du personnel facturée aux Budgets Annexes : 22 000 € ;
- La mise à disposition du personnel facturée aux communes (police intercommunale et environnement cadre de vie) : 101 000 € ;
- La mise à disposition du personnel facturée à la SPL Vendée Grand Sud : 66 000 € ;
- Les ventes de marchandises et prestation de services du Lac de Chassenon : 75 000 € ;
- Les ventes de marchandises des boutiques : 40 000 € ;

Le chapitre 73 – « Impôts et taxes » est provisionné à hauteur de 5 173 704 € soit une évolution de 12%. Il recouvre :

- Les attributions de compensation pour 31 150 € ;
- Le FPIC pour 450 000 € ;
- Une fraction de TVA à hauteur de 2 126 505 € (dont compensation TH 1 559 940 € et compensation CVAE 566 565 €) ;
- Les impôts directs locaux (TF, TFNB, Taxe additionnelle, CFE, TH) pour 1 468 304 € ;
- La taxe sur les surfaces commerciales : 44 531 € ;
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour 490 976 € ;
- La taxe pour gestion aquatiques et prévention inondations pour 481 238 € ;
- Taxe de séjour : 81 000 €.

Au chapitre 74 – « Dotations, subventions et participations » figure :

- La dotation d'intercommunalité des EPCI pour 280 000 € ;
- La dotation de compensation des EPCI pour 260 000 € ;
- Les participations de l'Etat pour 117 880 € ;
- Les participations de la Région pour 5 000 € ;

- Les participations du département pour 37 795,50 € ;
- La participation des communes : 39 600 € ;
- La participation d'autres groupements : SYDEV (16 130 €), CC Aunis Atlantique (1 400 €) ;
- La participation de la CAF pour 904 800 € ;
- La compensation au titre des exonérations (TF, TH, CFE) pour 688 942 € ;
- FCTVA : 6 000 €.

Au chapitre 75 – « Autres subventions de gestion courante » figure principalement le revenu des immeubles (Gendarmeries) pour 163 310 €.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

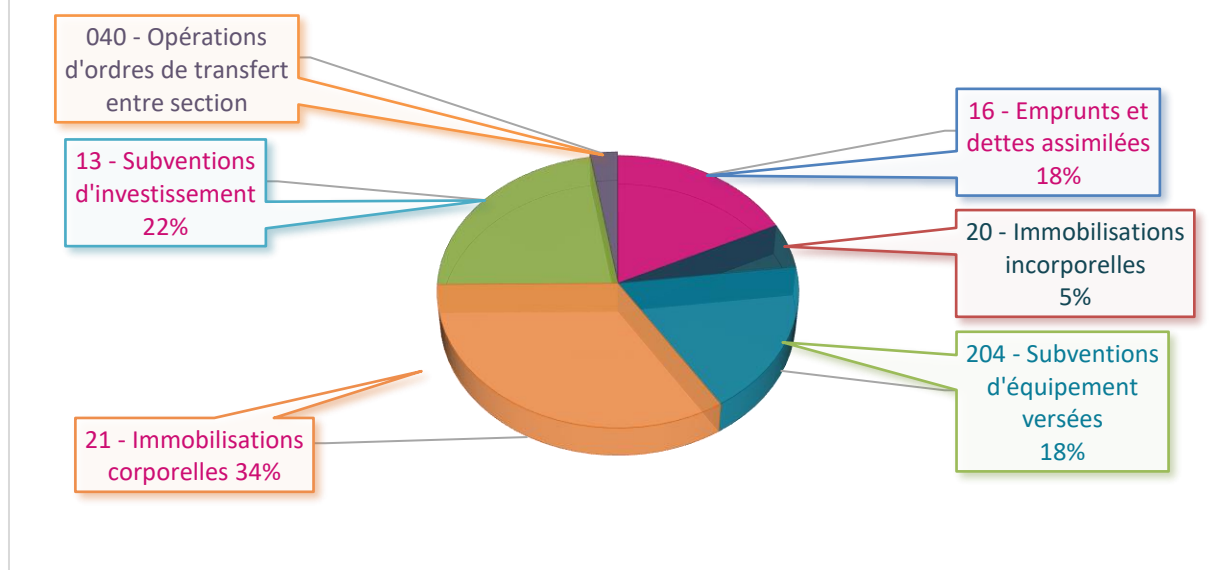
La section d'investissement s'équilibre 1 612 815,65 €.

2.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2024, est de -26.75%, et se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185 348,22	127 071,18	266 957,37	-	-266 957,37
16 - Emprunts et dettes assimilées	276 775,00	214 337,78	258 913,94	287 069,31	+ 28 155,37
20 - Immobilisations incorporelles	144 450,00	625 729,00	649 358,88	684 796,87	-29 041,99
204 – Subventions d'équipements versées				288 470,00	-247 050,02
21 - Immobilisations corporelles		309 497,68	265 792,11	546 891,94	+ 280 999,83
23 - Immobilisations en cours	1 280 738,80	608 818,08	626 862,73	363 648,64	-263 214,09
26 – Participations et créances rattachées à des participations	-	-	500,00	-	-500,00
27 - Autres immobilisations financières	15,00	15,00	91 481,49	-	-91 481,49
020 - Dépenses imprévues	56 250,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL	1 943 577,02	1 885 468,72	2 159 966,52	1 570 876,76	-589 089,76
040 - Opérations d'ordres de transfert entre section	22 671,00	22 269,18	41 941,39	41 938,89	-2,50
041 - Opérations patrimoniales	150,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL	22 821,00	22 269,18	41 941,39	41 938,89	-2,50
TOTAL	1 966 398,02	1 907 737,90	2 201 907,91	1 612 815,65	-589 092,26 soit -26.75%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à 258 913.94€ soit une augmentation de 20.80%. Cette augmentation s'explique notamment par le début du remboursement de l'emprunt contracté pour le THD, ainsi que celui contracté en 2022 pour l'extension du siège social. A cela s'ajoute l'augmentation des taux des emprunts à taux variables.

Le chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles » s'élève à 84 796.87 €. Cela comprend :

- Les RAR pour 56 496.87 €
- Logiciel Decalog (gestion livres) : 6 500 €
- Etude de projet pour l'extension de la Cour du Centre Minier : 7 000 €
- Renouvellement photothèque-vidéothèque : 6 500 €
- Visio conférence pour la salle de reunion : 2 800 €
- Complément logiciel RH (e. RSU et simulation charges de personnel) : 5 500 €

Le chapitre 204 – « Subventions d'équipement versées » s'élève à 288 470 €

- La participation au financement du THD pour 150 170 €
- Le financement du tourisme fluvestre pour 8 300 €
- L'OPAH pour 130 000 €

Le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles » recouvre les investissements suivants :

- L'équipement des services pour 183 670.75 € ;
- Les travaux sur patrimoine à hauteur de 111 450 € ;
- L'informatique 21 100 € (serveur, ordinateurs...);
- La prévention : 6 450 €.

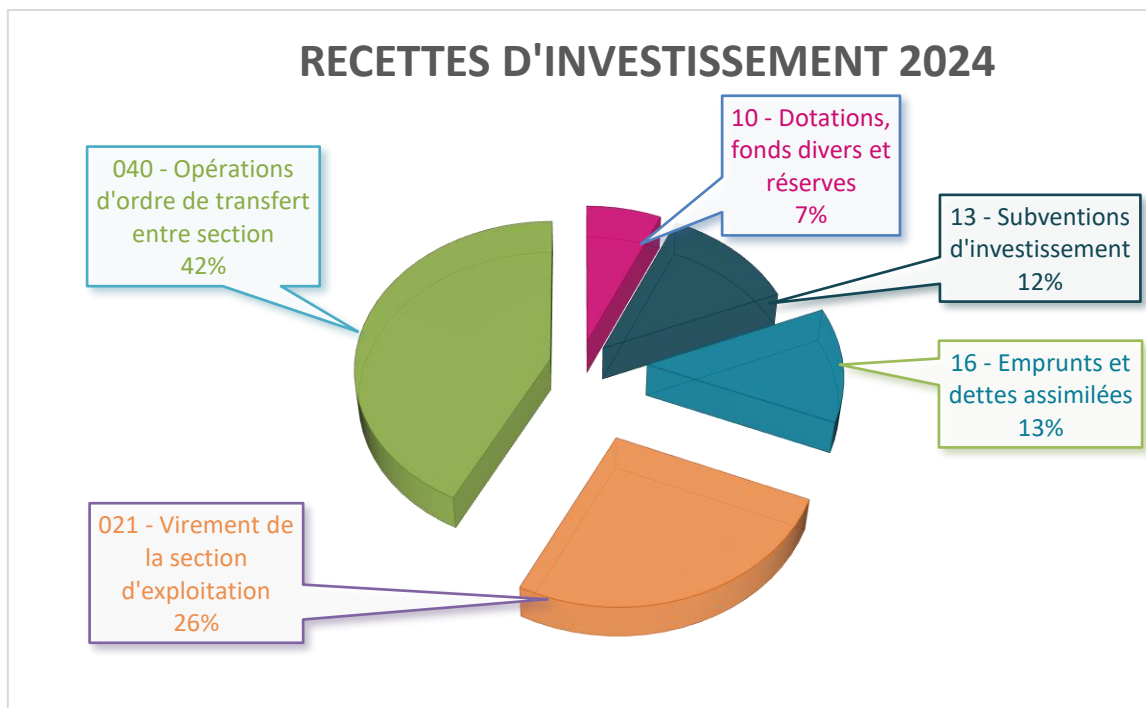
Des dépenses imprévues ont été provisionnées à hauteur de 224 221.19 €.

Le chapitre 23 – « Immobilisations en cours » comprend les restes à réaliser pour l'extension du siège social (198 499.77) et la rénovation des toboggans (2 233.78).

2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2024 (soit -26.75%), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023-2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	406 784,31	406 784,31
10 - Dotations, fonds divers et réserves	228 801,32	209 602,85	407 757,90	80 000,00	-327 757,90
13 - Subventions d'investissement	421 455,20	590 108,20	460 378,22	146 556,80	-313 821,42
16 - Emprunts et dettes assimilées	420 337,00	470 337,00	300 337,00	150 168,00	-150 169,00
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	2 100,00	-	-2 100,00
024 - Produits de cessions	47 000,00	-	-	-	-387 064,01
SOUS TOTAL	1 117 593,52	1 270 048,05	1 170 573,12	783 509,11	167 900,28
021 - Virement de la section d'exploitation	454 149,50	218 538,16	519 554,35	317 650,63	-369 804,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	394 505,00	419 151,69	511 780,44	511 655,91	-124,53
041 - Opérations patrimoniales	150,00	-	-	-	-
SOUS TOTAL	848 804,50	637 689,85	1 031 334,79	829 306,54	-202 028,25
TOTAL	1 966 398,02	1 907 737,90	2 201 907,91	1 612 815,65	-589 092,26 soit -26.75%



Le chapitre 001 correspond au solde de la section d'investissement N-1.

Le chapitre 10 – « Dotations, fonds divers et réserves » comprend :

- Le FCTVA pour 80 000 €.

Au chapitre 13 – « Subventions d'investissement » figure principalement :

- Le solde de la subvention pour le Lac de Chassenon : 121 765.22 €
- Les subventions pour l'extension du siège social : 328 370.00 €.

Le chapitre 16 – « Emprunts et dettes assimilées » est provisionné à hauteur de 150 170 €.

Le chapitre 021 – « Virement de la section d'exploitation » est une opération d'ordre qui consiste à abonder la section d'investissement par la section de fonctionnement.

3. LES BUDGETS CONSOLIDES

BUDGET	SECTION	2023		2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	10 628 321	10 628 321	11 845 212	11 845 212
	Investissement	2 201 908	2 201 908	1 612 816	1 612 816
	Total	12 830 229	12 830 229	13 458 027	13 458 027
Assainissement non collectif	Fonctionnement	100 929	100 929	93 689	93 689
	Investissement	10 396	10 396	12 036	12 036
	Total	111 325	111 325	105 725	105 725
Assainissement collectif DSP	Fonctionnement	353 605	353 605	-	-
	Investissement	282 467	282 467	-	-
	Total	636 071	636 071	-	-
Assainissement collectif Régie	Fonctionnement	36 355	36 355	-	-
	Investissement	39 285	39 285	-	-

	Total	75 641	75 641	-	-
Bâtiments relais	Fonctionnement	310 217	310 217	253 944	253 944
	Investissement	779 394	779 394	910 156	910 156
	Total	1 089 611	1 089 611	1 164 100	1 164 100
Boutique de la maison Meunerie	Fonctionnement	21 343	21 343		
	Investissement				
	Total	21 343	21 343	-	-
Centre minier boutique	Fonctionnement	30 578	30 578		
	Investissement				
	Total	30 578	30 578	-	-
Boutique office de tourisme Vendée Sèvre Autise	Fonctionnement	20 027	20 027		
	Investissement				
	Total	20 027	20 027	-	-
Espace de loisir du lac de Chassenon	Fonctionnement	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Ecole intercommunale de musique	Fonctionnement	306 227	306 227		
	Investissement	-	-		
	Total	306 227	306 227	-	-
Maison de santé	Fonctionnement	305 115	305 115	528 702	528 702
	Investissement	868 264	868 264	806 000	806 000
	Total	1 173 379	1 173 379	1 334 702	1 334 702
Tourisme	Fonctionnement	186 185	186 185		
	Investissement	-	-		
	Total	186 185	186 185	-	-
Zones d'activités économiques	Fonctionnement	1 573 077	1 573 077	1 736 226	1 736 226
	Investissement	1 936 293	1 936 293	2 686 363	2 686 363
	Total	3 509 370	3 509 370	4 422 589	4 422 589
Photovoltaïque	Fonctionnement	9 074	9 074	10 477	10 477
	Investissement	96 055	96 055	7 070	7 070
	Total	105 129	105 129	17 547	17 547
	Total fonctionnement	13 881 052	13 881 052	14 468 250	14 468 250
	Total investissement	6 214 063	6 214 063	6 034 441	6 034 441
	Total général	20 095 115	20 095 115	20 502 690	20 502 690

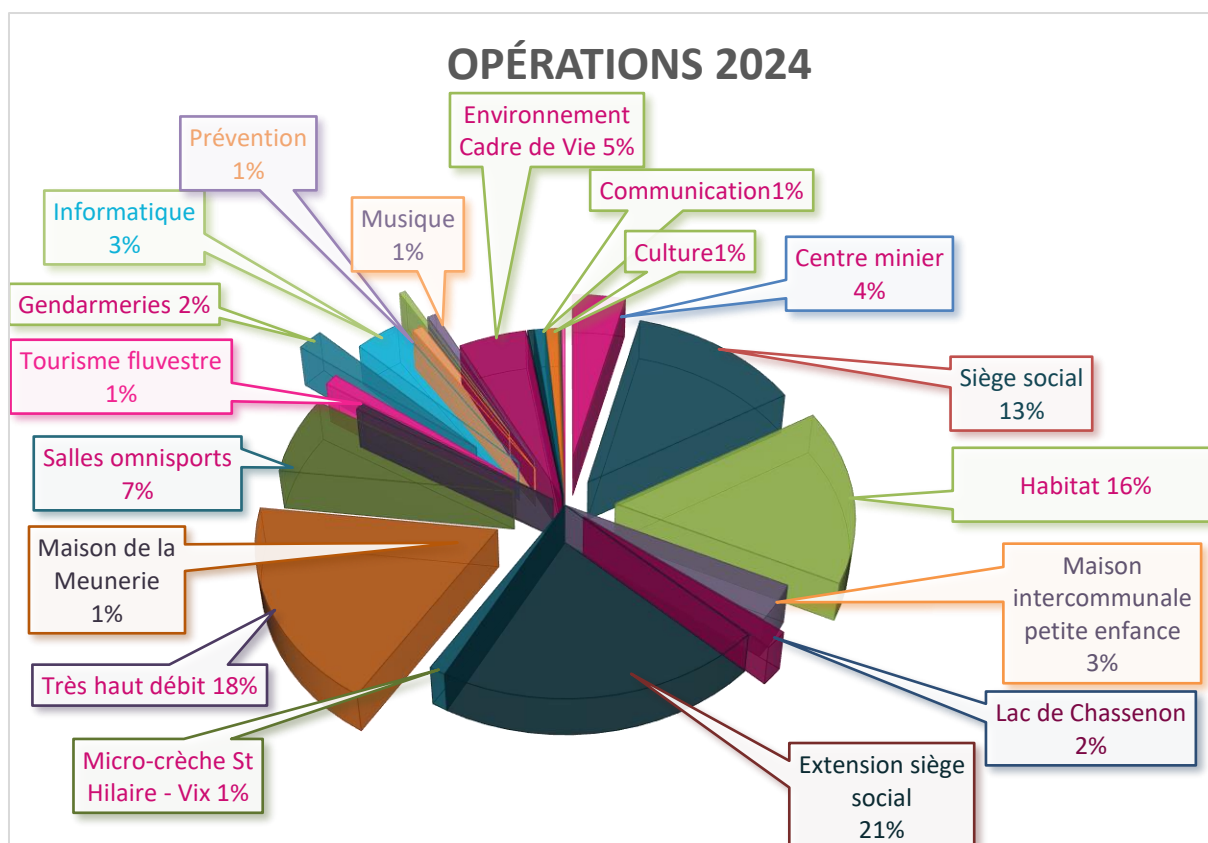
4. CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Le tableau présente les investissements par chapitre (hors opérations) :

Chapitre	BP 2023	BP 2024
20 – Immobilisations incorporelles	5 204,02	-
21 – Immobilisations corporelles	50 000,00	224 221.19
23 – Immobilisations en cours	22 856,00	224 221.19
TOTAL	78 060,02	448 442.38

Le tableau présente les investissements par opérations :

Opérations	Libellé	BP 2023	BP 2024
12	Centre minier	10 500,00	32 300,00
13	Siège social	115 100,00	105 702,15
14	Equipement touristique	4 400,00	
15	Equipement des services	24 305,69	
16	Travaux sur patrimoine	3 000,00	
21	Habitat	128 000,00	130 000,00
22	Maison intercommunale petite enfance	20 114,12	27 550,00
23	Lac de Chassenon	24 009,56	13 333,78
27	Extension siège social	571 788,94	174 461,63
28	Micro-crèche St Hilaire - Vix	20 250,00	8 850,00
29	Très haut débit	300 336,64	150 170,00
30	Aire de covoiturage	5 908,23	-
33	Salles omnisports		57 000,00
34	Maison de la Meunerie		5 200,00
37	Tourisme fluvestre	107 183,38	8 300,00
38	Gendarmeries	1 200,00	16 200,00
39	Aménagement du territoire - urbanisme	24 207,14	
40	Informatique	44 450,00	28 408,40
41	Prévention	5 200,00	6 450,00
42	Maison Intercommunale de Loisirs	31 850,00	3 839,00
44	RPE	2 000,00	-
45	Musique	4 250,00	5 250,00
46	Environnement Cadre de Vie	6 000,00	40 900,00
47	Police	1 300,00	3 750,11
48	Communication	5 000,00	6 500,00
50	Culture	2 500,00	7 400,00
51	CTG	1 200,00	800,00
53	Education routière	-	1 000,00
54	Patrimoine	-	2 000,00
	TOTAL	1 464 053,70	835 365.07



5. NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'ÉPARGNE NETTE

Épargne brute et nette pour le budget principal

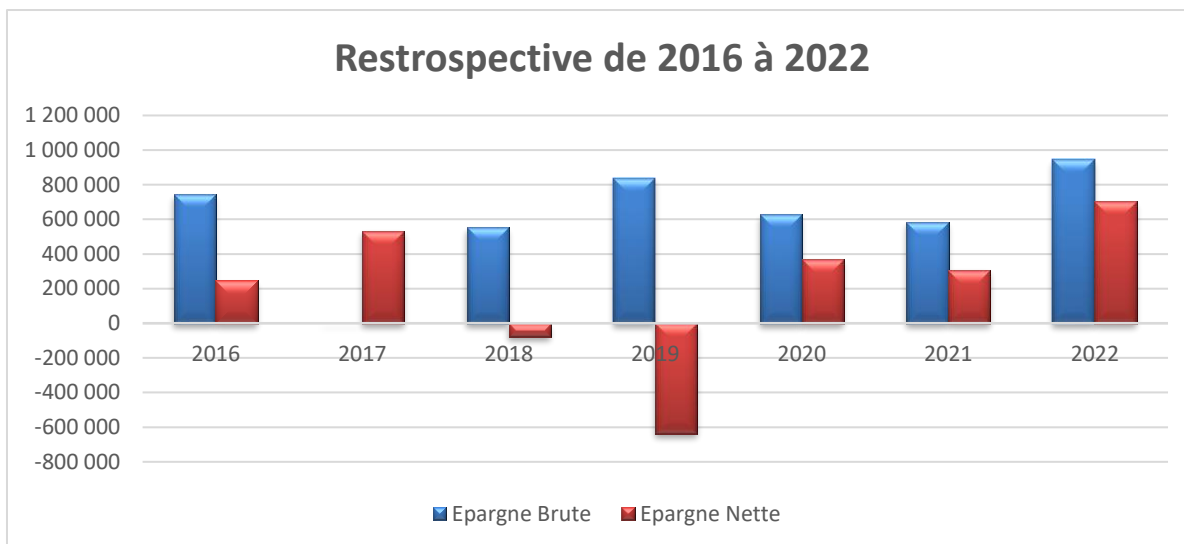
En Euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Capacité autofinancement (CAF) ou épargne Brute*	744 000	1 042 000	553 157	838 821	627 566	584 347	945 611
Épargne nette* (après remboursement capital des emprunts)	246 000	534 000	-78 000	-638 000	369 000	308 000	703 543

***Épargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

***Épargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci correspond à l'évolution de la section de fonctionnement.

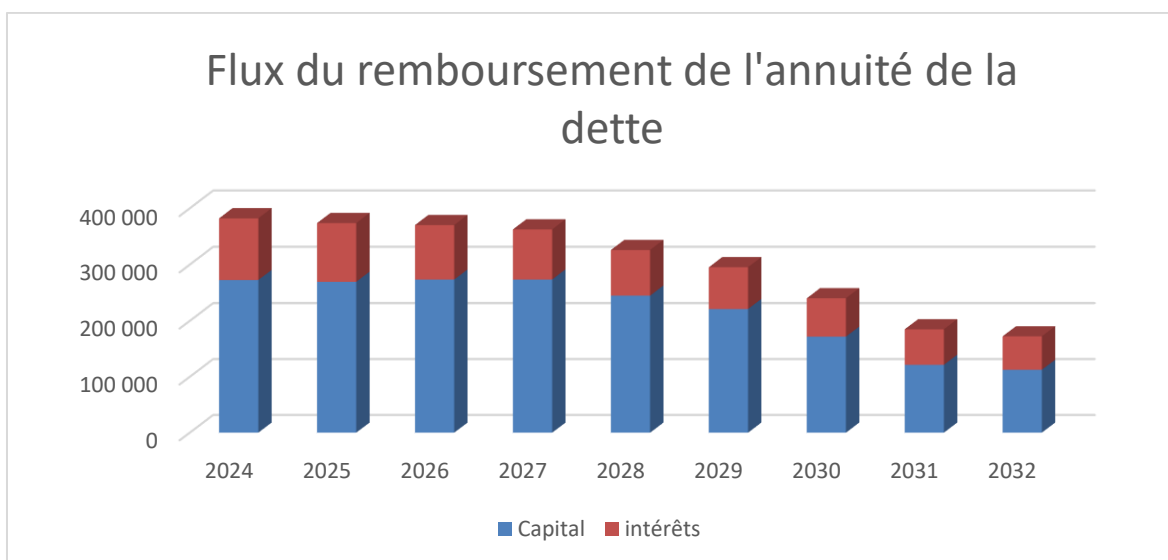
L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisé.



6. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

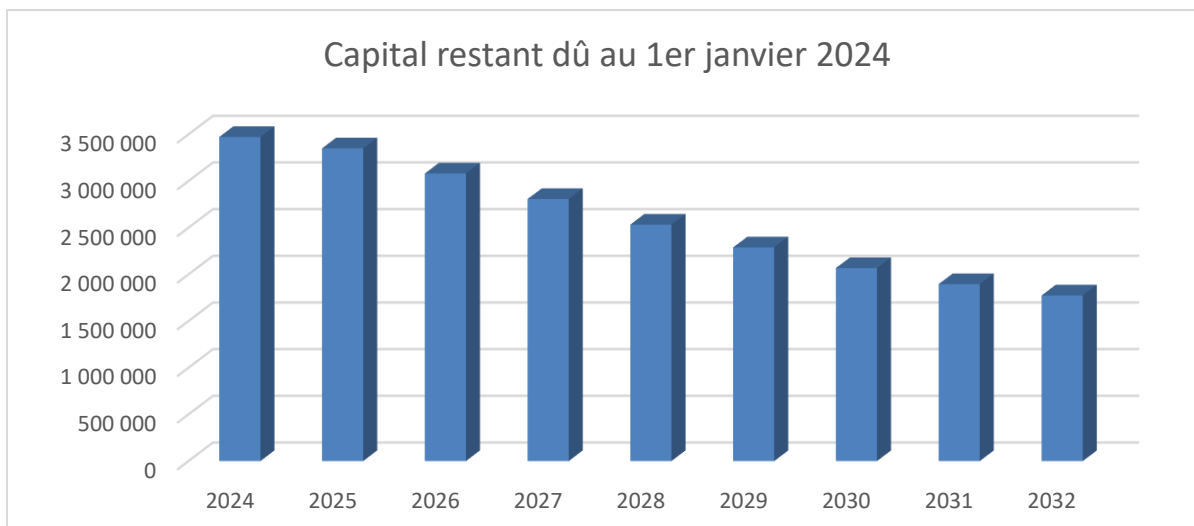
6.1 Flux du remboursement de l'annuité de la dette en euros

En euros	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Capital	272 649	269 448	273 440	273 538	244 882	221 096	171 845	121 431	112 462
Intérêts	109 602	104 320	96 838	89 010	81 082	74 247	68 434	63 520	59 917
Total	382 252	373 768	370 278	362 548	325 965	295 343	240 279	184 952	172 380



6.2 Evolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2024

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	3 472 626	3 350 145	3 080 697	2 807 257	2 533 719	2 288 836	2 067 741	1 895 896	1 774 465










**Tableau du profil d'extinction de la dette
par exercice annuel du 01/01/2024 au 31/12/2032**

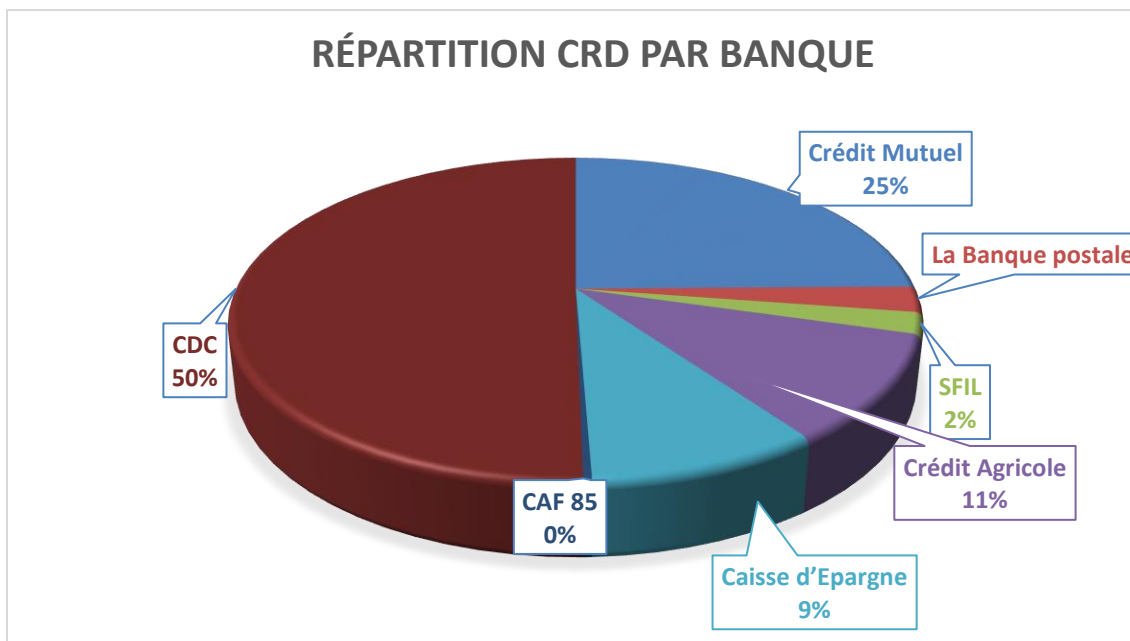
Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Capital restant dû fin d'exercice
2024	3 472 626	272 649	109 602	382 252	3 350 145
2025	3 350 145	269 448	104 320	373 768	3 080 697
2026	3 080 697	273 440	96 838	370 278	2 807 257
2027	2 807 257	273 538	89 010	362 548	2 533 719
2028	2 533 719	244 882	81 082	325 965	2 288 836
2029	2 288 836	221 096	74 247	295 343	2 067 741
2030	2 067 741	171 845	68 434	240 279	1 895 896
2031	1 895 896	121 431	63 520	184 952	1 774 465
2032	1 774 465	112 462	59 917	172 380	1 444 065

6.3 Evolution du capital restant dû par banque

Capital restant dû par banques au 1^{er} Janvier 2024 (budget principal) :

Prêteur	Banque	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
	Crédit Mutuel	1 195 000	860 486.77	6
	La Banque postale	100 000	89 683.39	1
	SFIL	275 000	73 780.65	1
	Crédit Agricole	750 000	370 046.85	2
	Caisse d'Épargne	820 000	320 560.72	3
	CAF 85	145 345,13	12 080,13	1
	CDC	1 883 089	1 745 987.96	4
		5 168 434.13 €	3 472 626.47 €	18

L'emprunt n°248500563-2 contracté auprès de la CAF en 2013 pour la construction de la Maison Intercommunale de la Petite-Enfance de 145 345.13 s'achève en 2024.



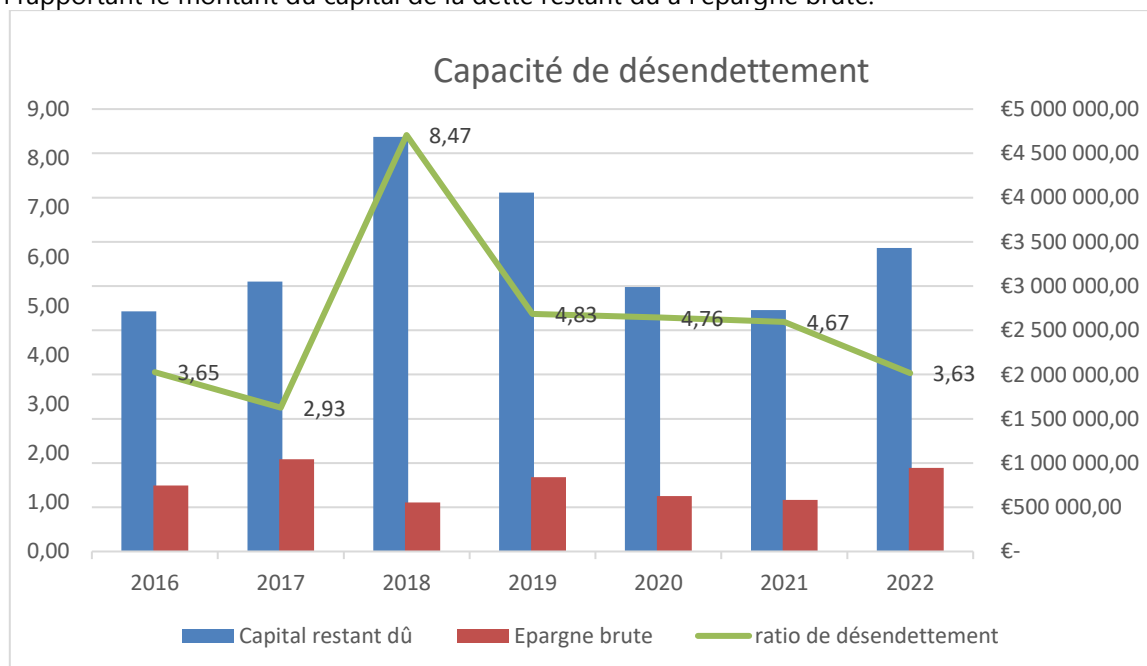
7. CAPACITE DE DESENETTEMENT

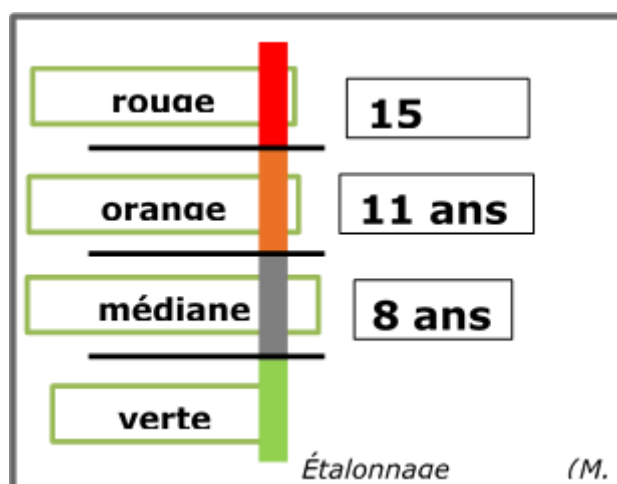
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours (3 431 203 / 945 611).

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio	3,65	2,93	8,47	4,83	4,76	4,67	3,62

Ainsi, la capacité de désendettement pour l'année 2022 est de 3,62 années pour le compte administratif en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute.





8. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITIONS

Evolution des taux de fiscalité depuis 2015 pour la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux moyen pour les CC en Vendée*
Taxe d'habitation	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	9.10%
Evolution N-1	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Contribution foncière des entreprises (CFE)	22,94	22,94	24,24	24,24	24,24	24,24	24,24	24,24	24,24	24.14%
Evolution N-1	0%	0%	6%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Taxe foncière bâti	0	0	2	2	2	2	2	2	2	3.09%
Evolution N-1	0%	0%		0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Taxe foncière non bâti	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	3.57%
Evolution N-1	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

*Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fiscalite-locale-intercommunalite>

9. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs de la collectivité se répartissent au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Nbre	Cat.	DHP	Grades	Statut	Effectif pourvu	DHA
Filière administrative						
1	A+	TC	Attaché Principal	Titulaires	1 0	1 0
3	A	TC	Attaché	Titulaires	1	1
		TC			1	1
		TC		Contractuel	1	1

1	B	TC	Rédacteur principal 1ère classe	Titulaires	1	1	
1	B	TC	Rédacteur principal 2ème classe				
4	B	TC	Rédacteur	Titulaire	1	1	
				Contractuel	1	1	
	B	TC			1	1	
4			Adjoint adm. principal de 1ère classe		1	1	
					1	1	
					1	1	
					1	0,69	
2	C	TC	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Titulaires	1	1	
					1	1	
3	C	TC	Adjoint administratif	Titulaires	1	1	
					1	1	
					1	1	
1	C	28,00	Adjoint administratif	Titulaire	1	0,71	
Filière culturelle - patrimoine							
1	B	TC	Assistant Territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	contractuel	1	1	
1	C	TC	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Titulaire	1	1	
5	C	TC	Adjoint du patrimoine	Titulaires	1	1	
		TC			1	1	
		TC			1	1	
		TC					
		30,00			1	0,86	
Filière culturelle - musique							
1	B	20,00	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Titulaires	1	1,00	
3	B	15,00	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Titulaires	1	0,75	
		15,25				1	0,76
		16,00				1	0,80
		20,00				1,00	
		15,50				1	0,78
		10,00				1	0,50
		12,00				1	0,60
		8,30				1	0,42
		5,00				1	0,25
		4,50				1	0,23
Filière animation							
4	C	TC	Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Titulaire	1	1	
					1	1	
					1	1	

					1	1
3	C	TC	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	Titulaires	1	1
					1	1
					1	0,80
5	C	TC	Adjoint d'animation	Titulaires	1	1
					1	1
					1	1
					1	1
1	C	11,42	Adjoint d'animation	Titulaire	1	0,33
1	C	20,00	Adjoint d'animation			
Filière Sociale						
1	A	20 h	Infirmière	Titulaire		
2	A	TC	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Titulaires	1	1
					1	1
2	A	TC	Educateur de jeunes enfants	Titulaires	1	1
					1	1
Filière médico-sociale						
2	C	TC	Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe	Titulaires	1	1
					1	1
2	C	TC	Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	Titulaires	1	1
		TC			1	1
Filière technique						
1	A	1,00	Ingénieur territorial	Titulaires	1	1
1	B	1,00	Technicien principal de 1ère classe	Titulaire	1	1
1	B	1,00	Technicien	VTA		
		1,00			1	1
1	C	1,00	Agent de maîtrise territorial	Titulaires	1	1
6		1,00	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1
		1,00				
		1,00			1	1
		1,00			1	1
		24,00			1	0,69
		10,00			1	0,29
4	C	1,00	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaires	1	1
		1,00			1	0,36
		1,00			1	1
		1,00			1	0,23
7	C	1,00	Adjoint technique	Titulaires	1	1
		1,00			1	1
		1,00			1	1

		1,00			1	1
		1,00			1	1
		1,00			1	1
		1,00			1	0,80
Filière police						
1	C	TC	Brigadier-chef principal	Titulaire	1	1
Effectif Total : 77 agents				Effectif total ETP : 68.83		